

Tandis que nous sommes sur ce sujet nous prendrons la liberté de suggérer la convenance qu'il y aurait de former à Québec une classe publique pour l'enseignement du chant populaire. Ce système, au moyen duquel on peut montrer la musique vocale à plusieurs centaines de jeunes gens à la fois, a procuré d'excellents résultats dans le pays où on l'a essayé. A Paris, en Suisse et dans toute l'Allemagne on voit maintenant les jeunes gens, ouvriers et autres, se réunir en grand nombre et passer plusieurs soirées de la semaine à l'étude de morceaux progressifs de chant sous la direction d'un maître, et donner ensuite chaque mois un concert où leurs amis sont invités. De pareils délassements détournent de récréations moins innocentes, et inspirent à ceux qui s'y livrent une direction d'idées plus relevées et une estime d'eux-mêmes qui tendent notablement à les rendre meilleurs. Si Mr. Sauvageau s'emparait de notre suggestion nous pensons qu'il rendrait un service réel à son art aussi bien qu'à notre jeunesse, car nul mieux que lui ne saurait la réaliser efficacement.

Monsieur Thomson est d'une prévoyance admirable; voyant que son administration fait faire beaucoup de mauvais sang aux braves canadiens, il les puge dans la personne de leur députés.

## BOITE DE PANDORE.

(Pour le Fantasque).

[Nous sommes forcés par l'impérieuse loi de l'impartialité, d'admettre la communication suivante que nous aurions rejetée si nous n'avions écouté que les égards dus à des confrères nos aînés et nos supérieurs dans la profession du journalisme. Mais nous croyons que la critique, dès qu'elle est juste et modérée, rend service au public aussi bien qu'à ceux qui en font le sujet. Ayant jeté les yeux sur les rapports des débats parlementaires publiés en français dans le *Canadien*, nous avons pu nous persuader qu'ils sont totalement inintelligibles et que notre correspondant, loin d'être sévère, n'a donné qu'une très faible portion des *barbarismes* du traducteur. Quoique nous sachions par expérience qu'il est presque impossible d'apporter une grande correction à des traductions faites à la hâte et sur des rapports originaux qui sont eux-mêmes très-défectueux, nous pensons que le rédacteur du *Canadien* dont nous nous plaignons à reconnaître les rares talents voudra bien porter remède à ce grave inconvénient dont le public se plaint avec raison. Comme nous l'avons dit, notre position nous force souvent à combattre nos affections personnelles et même nos intérêts privés pour ne voir que la chose publique. C'est ainsi que nous comprenons notre vocation. Nous avons fait cette remarque, non qu'elle soit applicable au cas actuel, puisque nous devons savoir que les propriétaires du *Canadien* connaissent cette règle, et qu'ils ont à en souffrir aussi bien que nous; mais bien des personnes, qui se sont trouvées les objets du blâme ou de la critique de correspondants anonymes, nous rendent solidaires de leurs écrits, pensent que nous partageons les petites dissensions, les différends ou les jalousies qui régnent quelquefois entre eux, et nous voient une haine d'autant plus désagréable pour nous que nous pensons ne pas la mériter. Nous répétons que nous sommes si bien persuadés de la nécessité d'être impartial en tout que nous publierions: (et nous croyons même l'avoir fait plusieurs fois déjà) des écrits qui nous seraient défavorables dès que nous aurions lieu de penser que ce serait un acte de justice envers leur auteur ou envers le public.]

*Mr. l'Editeur,*

Auriez-vous la complaisance de publier les extraits qui suivent des débats parlementaires qui ont paru dans le *Canadien* du 30 Juillet. Quelques personnes disent que c'est de l'ostrogoth, d'autres soutiennent que c'est du visigoth; moi je suis porté à croire que c'est un patois de l'Iroquois ou du tête-de-boule. Je mets cette grave question au tribunal des savants de Québec.

On lit:

M. A. dit: que les individus *appointés* pour s'enquérir des outrages commis